

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



N° 08-2024-83

## **EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du** : 14 novembre 2024

**Convocation du** : 7 novembre 2024

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

L'an deux mille vingt-quatre, quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

**URBANISME - FONCIER : Mise à jour de la convention de Projet Urbain Partena-  
rial (PUP) avec EDELIS - Projet les Bottes**

**Présents** : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, Mme Sophie GAGUIN, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ.

**Représentés** :

M. Lionel CHEVROLAT donne procuration à Mme Caroline TERRIER

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON

Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ

M. Franck LONGIN donne procuration à M. Sergio MANCINI  
M. Harris GREISS donne procuration à Mme Véronique CORTINOVIS  
Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à M. Jean-Pierre COTTAZ

**Absents** : Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT

**Secrétaire de séance** :

Mme Sophie GAGUIN

Le rapporteur explique à l'assemblée qu'il n'y a pas eu de travaux sur le réseau d'assainissement public et que les travaux sur le réseau d'eau potable public, effectués par la CCMP, s'élèvent finalement à 46 891,30 € HT, impliquant une participation financière d'EDELIS d'un montant de 23 445,65 €.

De ce fait, il est proposé que la CCMP rembourse en direct 46 554,35 € à EDELIS pour régulariser la convention.

A noter que le PUP n'ayant pas conduit à des travaux d'assainissement en partie publique, EDELIS sera redevable de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif), conformément à la délibération en vigueur de la CCMP.

**DELIBERE**

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°01-2020-06 du 29 janvier 2020 autorisant Madame le Maire à signer la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune de Beynost et la Société EDELIS,

**CONSIDÉRANT** que cette convention prévoyait un montant de travaux de 140 000 € HT pour la partie réseaux eau potable et eaux usées avec une participation financière de 70 000 € de la part d'EDELIS versée directement à la commune de Beynost et reversée par cette dernière à la CCMP, compétente en eau potable et en assainissement, par mandat le 22 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	24	
---------	----	--

Pour	24	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Franck LONGIN, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Contre		
Abstention		
NPPV		

**APPROUVE** la mise à jour de la convention de PUP signée le 30 janvier 2020

**PRECISE** que le montant du trop perçu de participation sera reversé directement par la CCMP à la Société EDELIS pour un montant de 46 554,35 €

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



*TERRIER*

Caroline TERRIER,  
Mairie de Beynost

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :